

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités

Supplément au n° 308 | Décembre 2013

EDITO

Bloc communal

Les maires préparent l'avenir



Concrètement, qui assume davantage de responsabilités locales qu'un maire dans notre pays ? Acteur irremplaçable du territoire, le maire gère le présent et prépare l'avenir. C'est notamment un des enseignements de l'enquête réalisée par l'Institut Médiascopie

consacrée aux « mots des maires » qui a été présentée lors de notre dernier congrès.

Les Français ont continuellement montré leur attachement à la commune, institution adaptée à leurs besoins. Elle a prouvé sa capacité à s'adapter et à se regrouper avec d'autres pour mieux assumer, en solidarité, ce qu'elle ne peut pas faire seule.

Cette singulière modernité se poursuit d'ailleurs dans le fort soutien de l'Association des maires de France pour la création des communes nouvelles. Aucune autre institution - ni l'Etat central, ni les administrations, ni les autres niveaux de collectivités - n'ont autant évolué que les communes depuis trente ans. Nous sommes fiers de ces adaptations auxquelles nous avons souscrit et qui ont marqué l'évolution de la décentralisation.

Pourquoi alors assistons-nous à une méfiance systématique à l'égard de la commune ?

Comme nous l'avons réaffirmé lors de notre dernier congrès, nous ne méconnaissions pas les besoins de réformer notre pays. L'Association des maires de France a toujours tenu un discours responsable, le bloc communal prendra toute sa part dans les réformes mais nous refusons d'être les sous-traitants de politiques décidées plus haut.

Pour une fois, écoutons nos concitoyens plutôt que certains cercles parisiens qui ne représentent qu'eux-mêmes !

JACQUES PÉLISSARD



Résolution générale

Parce que la commune est pour nous une institution résolument moderne, parce que nous croyons à des communes fortes dans une intercommunalité de projet, nous demandons à l'Etat plus de respect, plus de confiance, plus de liberté et plus de souplesse.

Plus de respect

1. Nous devons être traités avec respect et considérés par l'Etat comme des interlocuteurs responsables, au niveau national et local.
2. Nous attendons qu'il garantisse notre protection lorsque nous subissons des atteintes, parfois graves, à l'exercice de nos missions.
3. Nous demandons qu'il assume le financement des politiques qu'il impulse.
4. Nous l'alertons sur le sentiment d'abandon de nombreux élus, notamment ruraux, face au retrait des services déconcentrés et nous lui demandons de les accompagner dans ces phases de transition.

Plus de confiance

5. Nous demandons avec insistance la création rapide du Haut Conseil des territoires sans attendre le vote de la loi.
6. Nous alertons sur la baisse de nos dotations qui va porter atteinte au fonctionnement des services publics locaux.
7. Nous alertons aussi sur le grand risque que cette baisse fait courir à l'économie nationale et à la modernisation de nos territoires.
8. L'Agence France Locale est la preuve du sens de l'innovation, de la responsabilité des élus et de la confiance qu'on peut leur porter.
9. Nous confirmons notre volonté d'être pleinement partie prenante d'une transi-

tion énergétique sobre, efficace et territorialisée.

Plus de liberté

10. Nous voulons que soit préservée la liberté de définir l'intérêt communautaire et la forme de mutualisation pertinente. Nous proposons également d'améliorer le statut des communes nouvelles pour permettre à celles qui le souhaitent de conjuguer librement leurs forces.
11. Les intercommunalités doivent rester au service des communes qui sont le socle de la démocratie. C'est pourquoi les transferts obligatoires de compétence ne sont pas légitimes, en particulier celui du plan local d'urbanisme qui doit correspondre à un projet collectif volontaire.
12. Nous approuvons la coordination entre collectivités mais refusons la tutelle de l'une sur l'autre.
13. Nous souhaitons être associés aux concertations européennes avec l'Etat et les régions.

Plus de souplesse

14. La réforme des rythmes scolaires doit tenir compte des contraintes concrètes des collectivités et des coûts qu'elles supportent. L'Etat doit pérenniser ses soutiens financiers et injecter de la souplesse dans le dispositif.
15. Nous voulons pouvoir adapter les normes nationales aux réalités du terrain.
16. Nous voulons que les normes fixent des objectifs à atteindre et rester maîtres du choix des moyens pour y parvenir.
17. Nous demandons une meilleure prise en compte des difficultés des territoires, aussi bien urbains que ruraux, et en particulier en Outre-mer où les problèmes économiques et sociaux sont encore plus criants.

ILS ONT DIT



Jean-Marc Ayrault,
Premier ministre

Et ce n'est pas un hasard si, parmi tous les mandats, le mandat de maire est le plus apprécié des Françaises et des Français. [...] Et je le rappelle ici aujourd'hui devant vous à ceux qui nous disent que les communes sont dépassées, que 36 000 communes c'est trop, que c'est un handicap pour le pays. Le maire aujourd'hui, et vous le savez mieux que quiconque, c'est celui qui peut aider, c'est le premier élu à qui l'on peut s'adresser, c'est l'élu le plus connu et le recours le plus évident. Et aux yeux de nos concitoyens, et je pense en particulier aux plus modestes, à ceux qui parfois ne savent pas à qui s'adresser, le maire est la démocratie en personne.



Jacques Pélassard,
président de l'AMF

L'AMF a défendu l'idée d'une loi cadre et d'une nouvelle organisation territoriale fondée sur la dynamique du bloc communal. Elle a plaidé la nécessaire solidarité urbain-rural, la clarification des compétences et la libre coopération entre les niveaux de collectivités [...] Nous soutenons l'intercommunalité dans le respect des communes. Nous sommes attachés, de manière indéfectible, au principe de subsidiarité plutôt que de nous voir imposer un modèle rigide et uniforme.

C'est pourquoi l'intégration automatique de nombreuses compétences (PLU, tourisme, logement...) et la suppression de la libre définition de l'intérêt communautaire traduiraient un manque de confiance de l'Etat et s'analyseraient en un recul des libertés locales.

André Laignel, premier vice-président délégué

Fragiliser les communes, ce serait un risque inconsidéré. Sans nos services publics, pas de cohésion sociale, de justice sur nos territoires, de ce vivre ensemble dont nous sommes les porteurs quotidiens. Sans capacités d'investissement, pas de relance économique, de modernisation. Sans l'action locale, pas de développement durable, de politique du



logement, de la petite enfance. Bref, la rupture du lien de proximité.

Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale

Je ne nie pas et comment cela pourrait-il être autrement, qu'une réforme de cette ampleur et de cette diversité – 36 000 communes, des enseignants différents, des histoires éducatives... dans chaque village et dans chaque ville on ne part pas du même endroit, et nous devons être capables d'adapter aux différents endroits – va nécessiter de l'évaluation – vous commencez à le faire, et enfin elle est objective – et aussi des évolutions.



Jean-Pierre Bel, président du Sénat

[...] La fracture territoriale est plus que jamais une réalité. Une attention toute particulière doit être portée aux territoires ruraux et péri-urbains. Loin d'être les laissés-pour-compte de la concentration urbaine, ils doivent voir leurs spécificités reconnues et mises en valeur. Ils sont porteurs de savoir-faire et de ressources qui ne sauraient être laissés en jachère. [...] Connectées au réseau des villes du monde, les grandes métropoles sont une chance pour la France. Mais prétendre faire reposer sur elles seules le développement de notre nation serait une impasse dangereuse, porteuse d'exclusion et de déclassement.



Victorin Lurel, ministre des Outre-mer

L'octroi de mer ? La demande de reconduction a été transmise à Bruxelles le 7 février dernier, après une remarquable concertation, là encore, avec les élus locaux. Nous allons étendre le dispositif à Mayotte dès le 1^{er} janvier 2014, abaisser son seuil de 550 000 à 300 000 euros de chiffres d'affaire, et nous allons étendre les possibilités d'exonération.

Le rapport d'activité a été voté à 97,01 % des suffrages exprimés

L'Assemblée générale extraordinaire réunie lors du 96^e Congrès des maires n'a pas pu délibérer valablement sur le projet de modifications statutaires, faute de quorum, bien qu'ayant recueilli 96,12 % de votes favorables. Aussi, conformément aux statuts, une nouvelle Assemblée générale extraordinaire se tiendra le 29 janvier 2014 au siège de l'AMF, sans nécessité de quorum. Une convocation en ce sens a été adressée aux adhérents.

Enquête sur les rythmes scolaires



L'enquête de l'AMF a été adressée à 3 852 communes appliquant la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 pour établir un

premier bilan. Plus de 1 100 réponses sont parvenues à l'AMF et ont été analysées. L'enquête fait d'abord ressortir une vraie mobilisation des maires pour l'élaboration des projets, qu'il s'agisse de l'organisation du temps scolaire (83 %) ou du projet éducatif territorial (2/3). Elle relève une grande diversité des modes d'organisation du temps scolaire, les élus ayant fait preuve d'imagination pour adapter le cadre initialement présenté par l'Education nationale de quatre fois 45 mn en fin d'après-midi. S'agissant du nouveau temps d'activités périscolaires (TAP), près de 40 % des communes ont eu des difficultés, croissantes avec la taille de la commune, pour recruter des animateurs. Le taux de fréquentation est important, particulièrement en milieu rural, et plus de 50 % des communes accueillent plus de 85 % des élèves pour des activités variées le plus souvent gratuites (80 %). Les taux d'encadrement allégés sont appliqués par près de 60 % des communes. Concernant les élèves des écoles maternelles,

de nombreux maires demandent des aménagements en raison de difficultés pour les accueillir. Par ailleurs, la moitié des communes est confrontée à un problème de taille des locaux, davantage en milieu urbain. S'agissant du coût de la réforme, 77 % des communes ont eu des difficultés à la financer dont 17 % très difficilement. 60 % des communes chiffrent ce coût de 100 à 200 € par élève, 15 % le chiffrent à moins de 100 € et 25 % à plus de 200 €. 150 € par élève est le coût médian, notamment pour les communes rurales. Enfin, si 83 % des maires déjà engagés se disent plutôt satisfaits ou très satisfaits, ils font néanmoins part d'un partenariat contrasté avec les acteurs éducatifs, de la forte complexité de mise en œuvre de la réforme et demandent à pouvoir réaménager, si nécessaire pour la rentrée 2014, l'organisation du temps scolaire. Un besoin d'accompagnement des communes rurales est enfin souligné.

Télécharger la synthèse de l'enquête sur www.amf.asso.fr/ref : CW/2382

36 769 maires : chance ou faiblesse pour la République ?

Pour répondre à cette question directe, l'Association des maires de France avait convié des personnalités « non institutionnelles » à débattre librement. Le débat eut bien lieu devant un auditorium comble. En introduction, Denis Muzet présenta l'étude menée par l'Institut Médiascopie à la demande de l'AMF sur « les mots des maires », où il est apparu que « la grande majorité [de ces] mots » sont positifs pour les citoyens interrogés mais que « les attentes sont plus importantes que les satisfactions ». Sans surprise, Agnès Verdier-Molinié, directrice de l'IFRAP, prôna une réduction du « mille-feuille territorial » par la fusion des communes de moins de 5 000 habitants, provoquant des réactions dans la salle. Plus nuancé, Serge Papin, PDG de Système U, donna son point de vue de dirigeant d'entre-

prise attaché au local et préconisa de mutualiser les services support pour gagner en efficacité, sans pour autant supprimer la commune. Il insista d'ailleurs sur l'importance de son identité pour l'accueil touristique. Les deux maires présents soulignèrent le caractère essentiel de la proximité avec les citoyens dans leurs missions quotidiennes : Daniel Senesael, bourgmestre d'Estaimpuis (Belgique), expliquant qu'il reçoit personnellement ses concitoyens tous les matins et Monique Sémavoine, maire de Mazères-Lezons (64), racontant comment elle gère la crise de l'inondation du gave de Pau en juin dernier avec son équipe municipale. En conclusion, Jacques Attali rassura les maires sur leur rôle personnel mais promit des lendemains sombres pour les dépenses publiques.

Commémoration

Le lancement officiel par les communes de la commémoration de la Grande Guerre s'est tenu en clôture du Congrès des maires. Antoine Prost, président du Conseil scientifique de la Mission du Centenaire, a rappelé le rôle des maires pendant cette épreuve. Joseph Zimet, directeur général de la Mission du Centenaire, a dévoilé la campagne communale d'affichage d'août 2014. Adeline Hazan et André Rossinot ont présenté l'action du comité des maires de l'AMF pour le Centenaire. Enfin Kader Arif, ministre délégué aux Anciens combattants, a évoqué les enjeux de cette commémoration. L'orchestre de la Garde républicaine et le chœur de l'Armée française ont offert un beau moment de ferveur républicaine avec des oeuvres musicales ou chants liés à la Grande Guerre.

INITIATIVE

UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ



Mangez des fruits ! Pour que ce conseil se concrétise chez les plus jeunes, le ministère de l'Alimentation a lancé en 2008, un programme,

financé à 51 % par l'Union européenne, qui permet d'organiser dans les communes participantes des distributions de fruits aux élèves du primaire et du secondaire.

« Un fruit pour la récré », c'est à ce jour 500 000 bénéficiaires et plus de

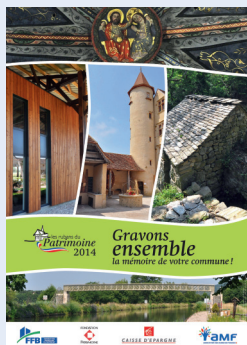
1 000 communes participantes. Il est désormais possible de participer à l'opération « Un fruit pour la récré » pour un seul trimestre et pour une seule classe. Le coût moyen d'une distribution de fruits est estimé à 0,25 euro par élève.

Lors du 96e Congrès, l'Interprofession INTERFEL a distribué environ 16 400 fruits : 720 kg de clémentines (IGP de Corse), 400 kg de poires et 1 250 kg de pommes (six variétés différentes, dont l'AOP Golden du Limousin). La totalité des pommes et des poires sont issues de la démarche de qualité « Vergers Eco-responsables. »

CONTACT www.agriculture.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre-accueil

CONCOURS

RUBANS DU PATRIMOINE



Depuis 1995, le concours « les rubans du patrimoine » distingue et récompense, par des prix nationaux, régionaux et départementaux, des communes ayant réalisé des

opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Toute commune française ou intercommunalité ayant conduit une opération de réhabilitation et de valorisation de bâtiments de son patrimoine peut présenter un dossier. Les réalisations concernent tout type de bâtiment vieux de plus de 50 ans et présentant un intérêt patrimonial, technique ou culturel particulier.

Les communes souhaitant concourir pour la 20^e édition des Rubans du patrimoine ont jusqu'au 15 février 2014 pour s'inscrire.

CONTACT

www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

APPEL AUX DONS

SOLIDARITÉ AVEC LES PHILIPPINES

L'AMF tient à exprimer son entière solidarité au peuple philippin, durement frappé par Haiyan, typhon dévastateur, qui a fait plus de 6 000 morts aux Philippines. Se joignant à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur de cette tragédie, elle appelle les collectivités françaises à soutenir l'action des associations et ONG qui viennent en aide aux victimes.

À cette fin, l'AMF renouvelle son partenariat avec le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes et invite ses membres à contribuer au FACECO. Ce fonds, ouvert aux collectivités souhaitant faire un don, a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives. Coordonnées du compte sur www.amf.asso.fr réf. BW/2322

CONTACT julia.barbier@amf.asso.fr

CONCOURS

COUP DE CŒUR DES MAIRIES DE FRANCE

Le Coup de cœur des mairies de France est un concours qui permet de désigner, parmi tous

les projets soutenus par la Fondation RTE au cours de l'année écoulée, le projet qui aura eu la faveur des internautes et des maires et conseillers municipaux. Son objectif est de valoriser le travail de femmes et d'hommes investis dans des projets contribuant au développement des territoires ruraux.

Le lauréat du Coup de cœur des mairies de France est, cette année, l'association Dispo-Services, basée à Maurs, dans le Cantal. Structure d'insertion par l'activité économique créée en 1994, Dispo-Services met en relation des personnes sans emploi et des utilisateurs ayant un besoin ponctuel de main d'œuvre.

CONTACT www.fondation-rte.org

OUVRAGE

PAROLES D'ÉLUS



Depuis 2005, la collection Paroles d'élus valorise des initiatives numériques des collectivités au service des territoires présentées égale-

ment sur un site Internet participatif, parolesdelus.com. Le tome 9, intitulé « Vive la République numérique ! - pour une France très haut débit », paru en novembre 2013, cartographie et observe les pratiques et les usages à travers des exemples précis, témoignages d'élus et analyses d'experts.

CONTACT www.parolesdelus.com

ÉVÈNEMENT

SEMAINE DU SON

L'association La Semaine du son a pour but de développer les connaissances sur notre environnement sonore par une approche transversale du son - médicale, culturelle, industrielle, pédagogique, environnementale, sociologique, économique...

L'association organise chaque année en France et à l'étranger une semaine de manifestations pour promouvoir toutes les problématiques liées au son auprès du grand public. La 11^e édition de La Semaine du son se déroulera du 27 janvier au 9 février 2014 dans toute la France, ainsi qu'à Bruxelles et Genève. Elle est parrainée par le chef d'orchestre Jean-Claude Casadesus, à la tête de l'orchestre national de Lille.

CONTACT www.lasemaineduson.org

Finances locales : crainte de « l'effet de ciseaux »

L'AMF et la Banque Postale ont publié à l'occasion du 96^e Congrès des maires la première édition de l'étude « Territoires et Finances » qui analyse les grands équilibres financiers du bloc communal en 2013 et dresse un tableau des perspectives pour le prochain mandat.

Le mandat 2008 / 2013 a été jalonné de profonds bouleversements budgétaires : réforme fiscale, gel des dotations, nouvelle péréquation, crise financière et situation économique dégradée. Les élus ont dû adapter leurs budgets : pour la deuxième année consécutive, la capacité d'autofinancement des communes est négative (- 1,1 %), conséquence directe du gel des concours financiers de l'État.

Face à cette raréfaction des marges de manœuvres financières et dans un contexte économique difficile, les élus n'ont pas souhaité compenser la perte de recette par un plus fort recours au levier fiscal. Ainsi, la hausse de fiscalité constatée en 2013 (+ 3,1 %) est essentiellement imputable à l'augmentation des bases, alors que les taux d'imposition sont stables (+ 0,1 %). Le recours à l'emprunt est également modéré : l'emprunt de dette du bloc communal progresse de 1,8 % en 2013, soit 4 % de la dette publique totale.

En revanche, l'investissement apparaît comme une variable d'ajustement des dépenses : même si le niveau d'investissement porté par le bloc communal reste élevé, sa progression a été fortement ralentie sur le mandat (+ 0,8 % en moyenne par an) comparé au mandat précédent.

Avec 31 milliards d'euros de dépenses d'équipement directs, le bloc communal reste le premier investisseur public et les maires et présidents interrogés anticipent des besoins d'équipement équivalents sur le prochain mandat (voirie, scolaire).

Mais alors que le simple gel des dotations a eu pour conséquence une diminution des marges de manœuvre financière, se pose la question des conséquences de la diminution de 1,5 milliard d'euros des concours financiers en 2014.

*Télécharger la synthèse de l'étude sur www.amf.asso.fr
Réf. : BW12355*

LE PANIER DU MAIRE HAUSSE DE 2,2 % EN 2013

L'indice des prix des dépenses communales mesure l'inflation réellement supportée par les communes, en comparaison de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Il permet ainsi de rendre compte au mieux de la progression des dépenses communales résultant de la simple hausse mécanique des prix, en dehors de toute prise en compte des coûts liés à l'amélioration qualitative des services ou à l'application de normes nouvelles.

Entre 1999 et 2012, l'indice de prix évolue en moyenne de 2,3 % par an, contre 1,7 % pour l'inflation. Au 1^{er} semestre 2013, la baisse très marquée des taux d'intérêt depuis le début de l'année 2012 entraîne une évolution du panier exceptionnellement plus faible que l'inflation. Cependant, hors charges financières, il reste plus dynamique : + 2,2 % contre + 1,2 % pour l'inflation. Cette hausse est notamment due à l'augmentation mécanique du taux de la contribution employeur à la CNRACL.

ACCESSIBILITE POURSUIVRE L'EFFORT APRES LE 1^{er} JANVIER 2015

L'obligation de la loi de 2005 de rendre accessibles les ERP au 1^{er} janvier 2015 et les services de transports collectifs publics au 13 février 2015 ne pourra pas être tenue. A compter de ces dates, les autorités publiques engageront leurs responsabilités.

Le rapport au Premier ministre, « Réussir 2015 », de la sénatrice Claire-Lise Champion propose des solutions visant à maintenir la dynamique engagée par l'Etat, les collectivités locales et les acteurs économiques tout en leur donnant la possibilité de s'engager au-delà de 2015 pour respecter leurs obligations légales. Un groupe de travail partenarial (Etat, associations, collectivités locales, secteur économique, etc.) travaille actuellement sur ces solutions au sein de deux chantiers : l'un sur l'environnement normatif afin d'évaluer les adaptations possibles, l'autre sur les Agendas d'accessibilité programmée (AdAP), programmant les travaux et les financements et validés par les préfets.

Groupe de travail sur la PSU

L'AMF se félicite de la mise en place d'un groupe de travail spécifique à la Prestation de service unique (PSU), avec la CNAF qui permettra d'examiner les moyens de répondre aux préoccupations des élus sur les créneaux horaires, le taux d'occupation imposé par la CNAF en contrepartie de ses financements, la prise en charge des produits d'hygiène et de soins comme des repas... La première réunion de ce groupe de travail, demandé de nombreuses reprises par l'AMF et annoncé lors de l'atelier petite enfance du Congrès par le Directeur de la CNAF, s'est tenue le 13 décembre.

SACEM et la Saint-Sylvestre

Comme chaque année, la SACEM simplifie les démarches des organisateurs de réveillons de la Saint-Sylvestre. En payant un forfait libérateur avant le 24 décembre 2012, les organisateurs obtiennent rapidement et en réduisant le nombre de démarches habituelles, une autorisation de diffuser des œuvres musicales en public ainsi qu'un escompte supplémentaire de 9,09 %. Cet escompte supplémentaire s'ajoute aux réductions prévues dans le protocole d'accord AMF – SACEM.

Voir www.amf.asso.fr

Objectif 500 000 logements

Pour atteindre d'ici à 2017 l'objectif annuel de construction de 500 000 logements (et autant en rénovation), Cécile Duflot mobilise les acteurs du logement, parmi lesquels les associations d'élus.

A cet effet, quatre groupes de travail – réglementation et normes de construction, foncier privé, logement adapté, nouvelles façons de construire – doivent faire des propositions d'ici février 2014 pour une mise en œuvre rapide des mesures retenues.

La vie du réseau

Wiki Mairie 2000

Dans la jungle des sigles et termes hérités de la complexité de la gestion locale, une information claire et accessible au plus grand nombre constitue un outil essentiel. Aussi, wiki Mairie 2000, conçu en partenariat avec GDF SUEZ, propose un classement des termes par ordre thématique ou alphabétique, les thèmes retenus couvrant les secteurs clés de la gestion locale. Mairie 2000 propose également un wiki « Initiatives locales » dont l'objet est de mettre en avant des initiatives intéressantes portées par des collectivités de toutes tailles.

En savoir plus : wiki.mairie2000.asso.fr

Universités des maires et présidents de communautés

Pour faciliter la prise de fonction des élus issus du scrutin de mars 2014, l'AMF et Mairie 2000 mettent en place un dispositif d'accueil : les Universités des maires et présidents de communautés de France. Ces Universités, qui seront organisées localement d'avril à décembre 2014 par les associations départementales de maires, permettront aux élus d'aborder les thèmes essentiels de la gestion communale et intercommunale. Elles devraient inciter les élus à s'inscrire dans un processus de formation tout au long de leur mandat et ainsi faire valoir leur droit à la formation qui s'inscrit pleinement dans l'exercice de la démocratie.

En savoir plus : mairie2000.asso.fr

Quartiers anciens, quartiers durables

Réalisé par l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP) et la Caisse des Dépôts, un guide sur les « Quartiers

anciens, quartiers durables » entend, sur la base de nombreuses expériences réussies et de témoignages d'élus, aider et sensibiliser les maires à la rénovation et à la requalification des quartiers anciens durables. L'intérêt de ce guide doté d'annexes sur les outils méthodologiques, l'approche économique, les outils et les principales aides financières, repose sur la mise en valeur des réalisations de villes de toutes tailles et des conditions de leur réussite.

Contact : ANVPAH & VSS - www.an-patrimoine.org

Maîtrise d'ouvrage publique

Avec le concours de l'AMF, le groupe Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics (SMABTP) a publié pour le 96^e Congrès des maires un guide (Collectivités territoriales : guide Assurance pour la maîtrise d'ouvrage publique) qui définit très clairement les risques encourus, les responsabilités engagées et les solutions d'assurance proposées sur le marché. Il précise les choix offerts aux communes et aux EPCI en matière d'assurance (opérations de construction neuve, de rénovation ou de la protection des biens immobiliers et mobiliers).

Contact : www.smabtp.fr et cliquer sur «vous informer»

Ingénierie : fiche pratique sur le groupement de commandes

En complément des cinq fiches pratiques « AMF/IDRRIM » consacrées aux modalités de choix d'un maître d'œuvre pour les projets d'aménagement et d'infrastructure, une sixième fiche, présentée lors de l'atelier « Ingénierie » du 96^e Congrès, est téléchargeable sur le site de l'AMF. Assortie de recommandations, elle porte sur le groupement de commandes, les accords-cadres et les marchés à bon de commande.

Voir www.amf.asso.fr / Réf BW11662

AGENDA DE L'AMF

17 DÉCEMBRE

- Séminaire MEPLF
- Groupe de travail Affaires internationales et coopération décentralisée

18 DÉCEMBRE

Commission Europe

28 JANVIER

Commission des communes et territoires ruraux

29 JANVIER

Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

25 JANVIER

- Assemblée générale de l'association départementale de maires de Gironde

4 FÉVRIER

- Réunion des directeurs des associations départementales de maires à l'AMF

DÉSIGNATIONS

Plateforme sociale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : Jean Girardon, maire de Mont-Saint-Vincent - 71 ; Marc Daunis, maire de Valbonne - 06

Haut conseil éducation artistique et culturelle : Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais - 37 ; Annie Genevard, maire de Morteau - 25 (titulaires) - Jean Piret, maire de Suin - 71 ; Chantal Brisabois, adjointe au maire de Douai - 59 (suppléants)

Comité consultatif Expo Universelle Milan 2015 : Luc Carvounas, maire d'Alfortville - 94



L'AMF sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf

maire-info.com

55 645 abonnés
reçoivent le quotidien
d'informations destiné
aux élus locaux

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 308
DE DÉCEMBRE 2013

Spécial Congrès de l'AMF.

- Compte-rendu des débats, ateliers et points info
- Les discours
- La résolution générale
- 8 pages d'albums photos

Politiques. Enquête sur les rythmes scolaires

Juridique. Créer et protéger le logo d'une commune

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 308. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 1760-9712. Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1, Pages 1 et 2 © Roland Bourguet, Aurélien Faïdy et Arnaud Février pour Maires de France